



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/Inf.2

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Partie I. Propositions approuvées entre novembre 2010 et mars 2011	1
Secteur de l'emploi.....	1
Politique de l'emploi.....	1
I/1. Neuvième réunion du Forum des directeurs de l'emploi d'Amérique centrale et de la République dominicaine.....	1
I/2. Conférence sous-régionale sur l'emploi pour la paix, la stabilité et le développement dans la Grande Corne de l'Afrique.....	2
I/3. Réunion sous-régionale sur les stratégies d'appui pour se relever de la crise dans les pays d'Europe du Sud-Est.....	4
Compétences et employabilité	5
I/4. Atelier régional et programme d'études OIT/SKILLS-AP/Japon: Remédier à l'inadéquation des compétences par le biais de partenariats public/privé	5
I/5. Réunion régionale sur la promotion de la formation professionnelle dans les sociétés inclusives d'Asie	6
I/6. Atelier sur la prise de décision dans les institutions de formation professionnelle d'Amérique centrale et de la République dominicaine	7
I/7. Formation, évaluation et validation des compétences des membres du réseau de formation professionnelle de l'Amérique centrale et de la République dominicaine	8
I/8. Réunion du Comité du programme et budget du CINTERFOR.....	9
I/9. 40 ^e réunion de la Commission technique du CINTERFOR	9
Création d'emplois et développement de l'entreprise.....	11
I/10. Réunion régionale sur le Réseau de connaissances pour l'Asie-Pacifique sur l'emploi des jeunes	11

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

I/11. Atelier de l’OIT sur les méthodologies relatives au microfinancement, aux chaînes de valeur et à l’entrepreneuriat	12
Secteur de la protection sociale	13
Migrations internationales.....	13
I/12. Conférence régionale sur la lutte contre la traite des personnes et le travail forcé.....	13
Secteur du dialogue social.....	14
Dialogue social.....	14
I/13. Colloque sous-régional des Caraïbes sur le tripartisme et le dialogue social: Expériences comparées dans le traitement des questions de développement économique et social	14
Activités pour les employeurs.....	15
I/14. Etablir le positionnement de la Confédération panafricaine des employeurs pour lui permettre de faire face aux défis du développement de l’Afrique	15
I/15. Réunion régionale pour l’élaboration d’une direction stratégique pour la Confédération des employeurs de l’ASEAN (ACE).....	17
I/16. Huitième conférence OIT/OIE/CAPE de haut niveau des employeurs d’Asie et du Pacifique.....	17
I/17. Atelier pour les organisations d’employeurs (pays andins et pays du cône Sud de l’Amérique latine): Communication persuasive – Faire entendre la voix des entreprises.....	18
I/18. Troisième Académie des Caraïbes pour la gestion des organisations d’employeurs (CAMEO III): Programme sous-régional de renforcement des capacités pour les organisations nationales d’employeurs des Caraïbes.....	19
Activités pour les travailleurs.....	20
I/19. Atelier andin sur la participation des syndicats au Système normatif de l’OIT	20
I/20. Séminaire de clôture de la composante syndicale du projet sur le dialogue social dans les Balkans occidentaux et en République de Moldova.....	22
Relations professionnelles et relations d’emploi.....	22
I/21. Réunion régionale sur les leçons retenues par le PRODIAF	22
I/22. Réunion régionale pour le Réseau de connaissances sur le travail en Asie-Pacifique (AP-IR Net) sur les relations professionnelles	23
Administration et inspection du travail.....	24
I/23. Séminaire interrégional sur les bonnes pratiques dans les services de l’inspection du travail	24
Partie II. Informations supplémentaires	26
Secteur du dialogue social.....	26
Administration et inspection du travail.....	26
II/1. Atelier de l’ARLAC sur l’élimination des pires formes de travail des enfants: Comprendre les dimensions et les interventions.....	26
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	27

Partie I. Propositions approuvées entre novembre 2010 et mars 2011

Secteur de l'emploi

Politique de l'emploi

I/1. Neuvième réunion du Forum des directeurs de l'emploi d'Amérique centrale et de la République dominicaine

Date proposée:	2-4 mars 2011
Lieu:	El Salvador
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (22 100 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	7
b) représentant des employeurs:	1
c) représentant des travailleurs:	1
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) coordonner les politiques et les résultats régionaux dans le domaine de l'emploi; ii) renforcer les institutions sociales et du travail régionales.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 96) sur les bureaux de placement payants (révisée), 1949; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984; recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997
Langue de travail:	Espagnol

I/2. Conférence sous-régionale sur l'emploi pour la paix, la stabilité et le développement dans la Grande Corne de l'Afrique

Date proposée:	11-12 avril 2011
Lieu:	Addis-Abeba, Ethiopie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (75 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	14
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de la conférence:	<ul style="list-style-type: none">i) examiner la stratégie proposée de l'OIT intitulée: L'emploi pour la paix, la stabilité et le développement dans la Grande Corne de l'Afrique;ii) établir des partenariats avec la communauté internationale au service du développement pour mettre en œuvre la stratégie par l'intermédiaire d'un programme majeur de coopération technique.
Experts invités:	Représentants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement Représentants de la Commission de l'Union africaine
Observateurs:	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Organisation internationale pour les migrations (OIM) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Banque mondiale Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) Organisation des Nations Unies Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

	<p>Représentants des Etats membres du Forum des partenaires de l'Autorité intergouvernementale pour le développement</p> <p>Commission européenne</p> <p>Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix</p> <p>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)</p> <p>Office danois du développement international (DANIDA)</p> <p>Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD)</p> <p>Agence canadienne de développement international (CIDA)</p> <p>Ministère du Développement international (Royaume-Uni)</p> <p>Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID)</p> <p>Organisation néerlandaise pour le développement (SNV)</p> <p>Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI)</p> <p>Réseau africain pour la prévention et la protection contre l'abus et la négligence de l'enfant (ANNCPAN)</p> <p>Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD)</p> <p>HelpAge International</p> <p>Nile Basin Initiative</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, et conventions fondamentales de l'OIT ²
Langues de travail:	Anglais, français et arabe

² Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

I/3. Réunion sous-régionale sur les stratégies d'appui pour se relever de la crise dans les pays d'Europe du Sud-Est

Date proposée:	21 avril 2011
Lieu:	Zagreb, Croatie
Financement:	40 000 dollars E.-U.
Couverture géographique:	Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie, Slovénie, République tchèque
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	10
b) représentants des employeurs:	12
c) représentants des travailleurs:	12
Objectifs de la réunion:	<p>i) partager et examiner de nouvelles perspectives et politiques de sortie de crise à partir de données recueillies dans les trois pays cibles du projet;</p> <p>ii) entreprendre une analyse comparative entre pays sur la base des conclusions de l'examen réalisé par des pairs.</p>
Experts invités:	<p>Un expert international</p> <p>Un consultant en provenance de Croatie</p> <p>Un consultant en provenance d'ex-République yougoslave de Macédoine</p> <p>Un consultant en provenance de Serbie</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	<p>Convention (n° 2) sur le chômage, 1919; convention (n° 44) du chômage, 1934; convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 82) sur la politique sociale (territoires non métropolitains), 1947; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985; convention (n° 168)</p>

sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; convention (n° 173) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992

Langues de travail:

Anglais, serbe, croate et macédonien

Compétences et employabilité

I/4. Atelier régional et programme d'études OIT/SKILLS-AP/Japon: Remédier à l'inadéquation des compétences par le biais de partenariats public/privé

Date proposée: 14-18 février 2011

Lieu: Tokyo, Japon

Financement: Gouvernement du Japon (31 000 dollars E.-U.)
Budget ordinaire de l'OIT (16 300 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Mongolie, Viet Nam

Composition:

a) représentants des gouvernements: 6

b) représentants des employeurs: 6

c) représentants des travailleurs: 6

Objectifs de l'atelier:

- i) aider les délégués à renforcer les partenariats entre les institutions de formation et les industries;
- ii) trouver des moyens efficaces de mieux adapter les systèmes de développement des compétences aux besoins du marché du travail et de réduire les inadéquations de compétences.

Experts invités: Deux experts locaux

Observateurs: Groupe de travail sur le développement des ressources humaines de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC-HRDWG)
Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)
Agence coréenne pour le développement des ressources humaines (HRD Corée)

	Agence coréenne pour la coopération internationale (KOICA)
	Agence nipponne pour la coopération internationale (JICA)
	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

I/5. Réunion régionale sur la promotion de la formation professionnelle dans les sociétés inclusives d'Asie

Date proposée:	29-31 mars 2011
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement de l'Irlande (51 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie, République démocratique populaire lao, Mongolie, Thaïlande, Viet Nam
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	16 (deux de chaque pays)
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) réexaminer la situation des lois, politiques, programmes et services relatifs à l'inclusion des personnes handicapées dans le domaine de la formation professionnelle; ii) partager les connaissances et les bonnes pratiques des partenaires sociaux dans le domaine de la formation professionnelle inclusive; iii) recenser les mesures nécessaires pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux programmes de perfectionnement des compétences; iv) encourager l'action tripartite au niveau national et promouvoir les politiques en vue d'une formation professionnelle inclusive.

Experts invités:	Huit représentants d'organisations de personnes handicapées (un de chaque pays) Département du développement des compétences, Thaïlande
Observateurs:	Centre de développement Asie-Pacifique sur le handicap (APCD) Organisation internationale des personnes handicapées (OMPH/AP) Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; recommandation (n° 99) sur l'adaptation et la réadaptation professionnelles des invalides, 1955; recommandation (n° 168) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004; Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
Langue de travail:	Anglais

I/6. *Atelier sur la prise de décision dans les institutions de formation professionnelle d'Amérique centrale et de la République dominicaine*

Date proposée:	29 mars - 1 ^{er} avril 2011
Lieu:	Saint-Domingue, République dominicaine
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (25 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	14
b) représentant des employeurs:	1
c) représentant des travailleurs:	1

Objectifs de l'atelier:	i) définir des indicateurs pour la prise de décision dans les institutions de formation professionnelle; ii) définir des sources pour la vérification et le suivi.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; recommandation (n° 117) sur la formation professionnelle, 1962; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Espagnol

I/7. Formation, évaluation et validation des compétences des membres du réseau de formation professionnelle de l'Amérique centrale et de la République dominicaine

Date proposée:	2-7 mai 2011
Lieu:	Guatemala
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (57 156 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Composition:	
Représentants des gouvernements:	28 (quatre par pays)
Objectif du cours de formation:	Former des spécialistes d'institutions de formation professionnelle et valider leurs compétences pour qu'ils puissent agir en tant qu'inspecteurs du travail dans le domaine de l'évaluation des compétences des travailleurs
Experts invités:	Un représentant des employeurs Un représentant des travailleurs
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; recommandation (n° 117) sur la formation professionnelle, 1962; recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Espagnol

I/8. Réunion du Comité du programme et budget du CINTERFOR³

Date proposée:	10 octobre 2011
Lieu:	Panama City, Panama
Financement:	CINTERFOR/réseau IFP ⁴ (20 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Barbade, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Panama, Pérou, Uruguay
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	15
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectif de la réunion:	Guider la direction du CINTERFOR et assurer le suivi des décisions de la Commission technique du CINTERFOR et du Conseil d'administration
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

I/9. 40^e réunion de la Commission technique du CINTERFOR⁵

Date proposée:	11-13 octobre 2011
Lieu:	Panama City, Panama
Financement:	INADEH ⁶ (100 000 dollars E.-U.) CINTERFOR/réseau IFP ⁷ (60 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (30 000 dollars E.-U.)

³ Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle.

⁴ Réseau CINTERFOR des institutions de formation professionnelle.

⁵ Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle.

⁶ Institut national de formation professionnelle pour le développement humain, Panama.

⁷ Réseau CINTERFOR des institutions de formation professionnelle.

Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	37
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) renforcer le réseau du CINTERFOR d'institutions de formation professionnelle en validant et en promouvant les méthodologies clés pour la formation professionnelle;ii) recenser les mesures à prendre, telles que la coordination des systèmes éducatifs et de formation;iii) promouvoir la coopération Sud-Sud et faciliter l'échange d'expériences entre les institutions de formation professionnelle du réseau.
Experts invités:	Un expert employeur en formation professionnelle Un expert travailleur en formation professionnelle
Observateurs:	Banque interaméricaine de développement Banque mondiale Organisation des Etats ibéro-américains Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

Création d'emplois et développement de l'entreprise

I/10. Réunion régionale sur le Réseau de connaissances pour l'Asie-Pacifique sur l'emploi des jeunes

Date proposée:	25-28 janvier 2011
Lieu:	Jakarta, Indonésie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (35 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Chine, Inde, Indonésie, Népal, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Vanuatu
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	8
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) réexaminer les attentes de la plate-forme APYouthNet⁸; ii) établir une stratégie pour une augmentation ciblée des adhésions et élaborer une feuille de route comportant des tâches, des rôles et des responsabilités précises; iii) définir des mécanismes pour utiliser l'APYouthNet comme plate-forme pour partager des ressources, des outils, des méthodologies et des meilleures pratiques sur les programmes sur l'emploi des jeunes.
Experts invités:	Cinq experts régionaux (praticiens et universitaires)
Observateurs:	<p>Réseau indonésien pour l'emploi des jeunes (IYEN)</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement, Indonésie (PNUD)</p>
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 181)

⁸ Réseau de connaissances pour l'Asie-Pacifique sur l'emploi des jeunes.

sur les agences d'emploi privées, 1997; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006; Pacte mondial pour l'emploi

Langue de travail: Anglais

I/11. Atelier de l'OIT sur les méthodologies relatives au microfinancement, aux chaînes de valeur et à l'entrepreneuriat

Date proposée: 7-12 mars 2011

Lieu: Guatemala

Financement: Gouvernement de l'Espagne (47 285 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama

Composition:

a) représentants des gouvernements: 21 (trois par pays)

b) représentants des employeurs: 7

c) représentants des travailleurs: 7

Objectifs de l'atelier:

- i) assurer une formation aux principales méthodologies relatives au développement des petites entreprises, à l'entrepreneuriat, aux chaînes de valeur et au microfinancement;
- ii) partager des expériences à l'intérieur et à l'extérieur de la région pour ce qui a trait à la promotion de l'esprit d'entreprise en vue de l'insertion professionnelle, à l'amélioration des conditions de travail et à la protection sociale des travailleurs dans l'économie informelle.

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; recommandation (n° 117) sur la formation professionnelle, 1962; recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004

Langue de travail: Espagnol

Secteur de la protection sociale

Migrations internationales

I/12. Conférence régionale sur la lutte contre la traite des personnes et le travail forcé

Date proposée:	18-19 mai 2011
Lieu:	Tbilissi, Géorgie
Financement:	Union européenne (17 300 dollars E.-U.) CTBO (20 000 dollars E.-U.) OSCE ⁹ , Azerbaïdjan (12 150 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Turquie
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	10 (deux par pays)
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de la conférence:	<ul style="list-style-type: none"> i) donner suite à la Conférence tripartite régionale pour lutter contre toutes les formes de la traite d'êtres humains dans le Caucase et les pays de destination correspondants de février 2009; ii) examiner les obstacles à une action efficace et aux bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains et le travail forcé; iii) favoriser et permettre les transferts de connaissances, la coopération et la création de réseaux entre intervenants aux niveaux international et national.
Experts invités:	<p>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p>Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)</p> <p>Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD)</p> <p>Conseil de l'Europe</p>

⁹ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

	Association des jeunes juristes géorgiens (GYLA) Hope and Help, Armenia (H&H) Centre pour l'assistance juridique aux migrants, Azerbaïdjan (CLAM)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et russe

Secteur du dialogue social

Dialogue social

I/13. Colloque sous-régional des Caraïbes sur le tripartisme et le dialogue social: Expériences comparées dans le traitement des questions de développement économique et social

Date proposée:	17-18 mai 2011
Lieu:	Bridgetown, Barbade
Financement:	CTBO (190 200 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (13 300 dollars E.-U.) Gouvernement de Singapour (22 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	22
b) représentants des employeurs:	22
c) représentants des travailleurs:	22
Objectif du colloque:	Offrir une occasion aux mandants de la sous-région de discuter du potentiel qu'offrent le tripartisme et le dialogue social pour le traitement des questions relatives au développement économique et social dans les Caraïbes

Experts invités:	Délégation tripartite de Barbade Délégation tripartite de Singapour Délégation tripartite d'un autre pays extrarégional Un consultant
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) Confédération des employeurs des Caraïbes (CEC) Congrès du travail des Caraïbes (CCL) Communauté des Caraïbes (CARICOM) Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS) Centre d'administration du développement pour les Caraïbes (CARICAD)
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960; recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976; recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978; Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les employeurs

I/14. Etablir le positionnement de la Confédération panafricaine des employeurs pour lui permettre de faire face aux défis du développement de l'Afrique

Date proposée:	1 ^{er} -2 décembre 2010
Lieu:	Port-Louis, Maurice
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (101 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Guinée, Kenya, Lesotho, Mali, Maurice, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Tunisie

Composition:

Représentants des employeurs: 18 (un de chaque pays)

Objectifs de la réunion:

- i) renforcer la capacité de la Confédération panafricaine des employeurs (PEC) en tant que porte-parole du secteur privé pour faire face aux défis et aux opportunités qui se présentent pour l’Afrique dans un monde concurrentiel et globalisé;
- ii) établir des synergies entre la Feuille de route africaine pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour l’emploi en Afrique, la Déclaration des employeurs africains sur l’emploi durable et les entreprises durables, le mécanisme de financement bancaire pour le développement du secteur privé de la Banque africaine de développement et l’Initiative du gouvernement belge et de la Banque mondiale sur le renforcement d’un comportement responsable des entreprises.

Experts invités:

Confédération panafricaine des employeurs (PEC)
Organisation internationale des employeurs (OIE)
Conseil des Etats-Unis pour le commerce international
Un consultant international en provenance de Maurice

Observateurs:

Banque africaine de développement
Banque mondiale
Confédération des entreprises de Chine
Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
Africa Investor

Normes internationales du travail et autres textes pertinents:

Convention (n° 122) sur la politique de l’emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; recommandation (n° 122) sur la politique de l’emploi, 1964; recommandation (n° 16) sur le logement et le couchage (agriculture), 1921; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004; résolution concernant la promotion d’entreprises durables (CIT, 96^e session, 2007); conclusions de la CIT sur les aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité, la croissance de l’emploi et le développement (2008)

Langues de travail:

Anglais et français

I/15. Réunion régionale pour l'élaboration d'une direction stratégique pour la Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE)

Date proposée:	24-25 mars 2011
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement de la Norvège (22 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande
Composition:	
Représentants des employeurs:	12
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) élaborer un plan stratégique et un plan d'action pour l'ACE; ii) renforcer la capacité de l'ACE en tant qu'organisation régionale d'employeurs au sein de l'ASEAN.
Observateurs:	<p>Chambre nationale de commerce et d'industrie lao (LNCCI)</p> <p>Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam (VCCI)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langue de travail:	Anglais

I/16. Huitième conférence OIT/OIE¹⁰/CAPE¹¹ de haut niveau des employeurs d'Asie et du Pacifique

Date proposée:	9 avril 2011
Lieu:	Kyoto, Japon
Financement:	CTBO (53 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, République

¹⁰ Organisation internationale des employeurs.

¹¹ Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique.

démocratique populaire lao, Malaisie, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam

Composition:

Représentants des employeurs:	44
Objectifs de la conférence:	<ul style="list-style-type: none"> i) permettre un dialogue entre les présidents et les dirigeants des organisations d'employeurs de la région Asie-Pacifique; ii) promouvoir la coopération et l'intégration régionales; iii) renforcer la coopération technique de l'OIT dans la région.
Experts invités:	<p>Un orateur de la Banque asiatique de développement/Université de Corée</p> <p>Un orateur de l'Economist Intelligence Unit (EIU)</p> <p>Organisation internationale des employeurs (OIE)</p> <p>Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique (CAPE)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ¹²
Langue de travail:	Anglais

I/17. Atelier pour les organisations d'employeurs (pays andins et pays du cône Sud de l'Amérique latine): Communication persuasive – Faire entendre la voix des entreprises

Date proposée:	26-29 avril 2011
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	<p>Centre international de formation de Turin (17 000 dollars E.-U.)</p> <p>CTBO (25 000 dollars E.-U.)</p>

¹² Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Couverture géographique:	Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des employeurs:	20
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) renforcer la capacité institutionnelle des organisations d'employeurs afin de former leurs dirigeants dans le domaine des communications; ii) permettre aux organisations d'employeurs de transmettre leurs messages efficacement et d'être mieux représentées dans le dialogue social au niveau national; iii) améliorer la communication interne et la gestion des crises dans les organisations d'employeurs.
Experts invités:	Sept experts de la communication et des médias
Norme internationale du travail pertinente	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langue de travail:	Espagnol

I/18. Troisième Académie des Caraïbes pour la gestion des organisations d'employeurs (CAMEO III): Programme sous-régional de renforcement des capacités pour les organisations nationales d'employeurs des Caraïbes

Date proposée:	27 juin - 1 ^{er} juillet 2011
Lieu:	Bridgetown, Barbade
Financement:	CTBO (66 700 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (9 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago Territoires non métropolitains: Anguilla, Aruba, Bermudes, îles Caïmanes, Curaçao, Montserrat, Saint-Martin, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques
Composition:	
Représentants des employeurs:	26

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) contribuer à la pertinence d'ensemble et à la viabilité des besoins des organisations nationales d'employeurs afin qu'elles puissent devenir des organisations prestataires de services efficaces à leurs membres et des partenaires sociaux solides dans le processus du dialogue social;ii) déterminer les priorités en matière de renforcement des capacités concernant les questions socio-économiques affectant les environnements opérationnels nationaux et régionaux des employeurs et de leurs organisations;iii) aider les employeurs à comprendre les divers aspects de l'Agenda du travail décent de l'OIT et les aider à définir leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre d'activités relatives au travail décent dans leurs pays respectifs.
Experts invités:	Représentants régionaux et internationaux des employeurs Collaborateurs extérieurs
Observateurs:	Confédération des employeurs des Caraïbes (CEC) Organisation internationale des employeurs (OIE)
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ¹³
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les travailleurs

I/19. Atelier andin sur la participation des syndicats au Système normatif de l'OIT

Date proposée:	8-11 février 2011
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (24 700 dollars E.-U.)

¹³ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Couverture géographique:	Etat plurinational de Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des travailleurs:	16
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) organiser un rafraîchissement des connaissances sur les mécanismes permettant aux syndicats de participer au système normatif de l'OIT; ii) étudier les chances de participation aux mécanismes de contrôle de l'OIT à court et à moyen terme; iii) faire partager les expériences positives en ce qui concerne le suivi des observations et des recommandations des organes de contrôle et définir une stratégie générale.
Experts invités:	<p>Conseillers juridiques</p> <p>Dirigeants syndicaux de confédérations nationales en charge d'activités de défense juridique</p>
Observateurs:	<p>Institut syndical de coopération en faveur du développement (ISCOD)</p> <p>Fondation paix et solidarité</p> <p>Fondation Friedrich Ebert</p> <p>Centre pour la solidarité de la Fédération américaine du travail et Congrès des organisations industrielles (AFL-CIO)</p> <p>Coordinateur des syndicats des pays andins (CCSA)</p> <p>Institut andin du travail (ILA)</p> <p>Conseil consultatif andin du travail (CCLA)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ¹⁴
Langue de travail:	Espagnol

¹⁴ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

I/20. Séminaire de clôture de la composante syndicale du projet sur le dialogue social dans les Balkans occidentaux et en République de Moldova

Date proposée:	3-4 mars 2011
Lieu:	Belgrade, Serbie
Financement:	Gouvernement de l'Autriche (81 300 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Monténégro, Serbie
Composition:	
Représentants des travailleurs:	32
Objectifs du séminaire:	i) évaluer les résultats du projet triennal; ii) prendre des décisions sur les activités de suivi.
Experts invités:	Trois experts
Observateurs:	Confédération syndicale internationale, Conseil régional paneuropéen
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langues de travail:	Anglais, albanais, macédonien, moldave, serbe/bosniaque/monténégrin

Relations professionnelles et relations d'emploi

I/21. Réunion régionale sur les leçons retenues par le PRODIAF¹⁵

Date proposée:	16-18 décembre 2010
Lieu:	Dakar, Sénégal

¹⁵ Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone.

Financement:	Gouvernement de la Belgique (85 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (70 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	40 (deux par pays)
b) représentants des employeurs:	20
c) représentants des travailleurs:	20
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) valider les outils méthodologiques du PRODIAF et établir de nouvelles perspectives pour le renforcement du dialogue social; ii) établir des méthodes pour appliquer l'expérience acquise par le PRODIAF et adopter des modalités de mise en œuvre; iii) lancer la Lettre d'information Afrique en lien avec le Rapport mondial sur les salaires 2010/11.
Experts invités:	15 experts de commissions nationales chargées du dialogue social et de régions
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Français

I/22. Réunion régionale pour le Réseau de connaissances sur le travail en Asie-Pacifique (AP-IR Net) sur les relations professionnelles

Date proposée:	26-28 avril 2011
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.) Gouvernement du Japon (3 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	8
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) organiser des discussions en préparation de la création d'une communauté de pratique interactive fondée sur le Web;ii) déterminer le champ et le centre de priorité du réseau de connaissances et identifier des outils et des mécanismes pour un échange optimal et une communication effective;iii) établir un plan d'action avec des tâches, des rôles et des responsabilités bien définis.
Experts invités:	Cinq experts régionaux (praticiens régionaux et représentants d'institutions universitaires)
Observateur:	Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ¹⁶
Langue de travail:	Anglais

Administration et inspection du travail

I/23. Séminaire interrégional sur les bonnes pratiques dans les services de l'inspection du travail

Date proposée:	6-8 décembre 2010
Lieu:	Brasília, Brésil
Financement:	Gouvernement de la Norvège (110 000 dollars E.-U.)

¹⁶ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Espagne, Guatemala, Inde, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, Uruguay
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	40
b) représentants des employeurs:	3 (locaux)
c) représentants des travailleurs:	3 (locaux)
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) renforcer les réseaux de l'inspection du travail dans différents pays par la promotion d'un meilleur dialogue entre les institutions similaires; ii) comparer les bonnes pratiques pour l'élaboration de politiques et de programmes sur l'inspection du travail en vue de promouvoir l'efficacité des services de l'inspection du travail dans les pays participants.
Experts invités:	Experts de l'Institut de recherche économique appliquée du Brésil (IPEA)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

Partie II. Informations supplémentaires

Secteur du dialogue social

Administration et inspection du travail

II/1. Atelier de l'ARLAC¹⁷ sur l'élimination des pires formes de travail des enfants: Comprendre les dimensions et les interventions

Date initiale: 4-8 octobre 2010

Nouvelle date: 9-13 mai 2011

Genève, le 14 mars 2011

Document soumis pour information

¹⁷ Centre régional africain d'administration du travail.

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE 2011		
11-12 avril	Conférence sous-régionale sur l'emploi pour la paix, la stabilité et le développement dans la Grande Corne de l'Afrique	Addis-Abeba, Ethiopie
9-13 mai	Atelier de l'ARLAC sur l'élimination des pires formes de travail des enfants: Comprendre les dimensions et les interventions	Harare, Zimbabwe
ASIE ET PACIFIQUE 2011		
24-25 mars	Réunion régionale pour l'élaboration d'une direction stratégique pour la Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE)	Bangkok, Thaïlande
29-31 mars	Réunion régionale sur la promotion de la formation professionnelle dans les sociétés inclusives d'Asie	Bangkok, Thaïlande
26-28 avril	Réunion régionale pour le Réseau de connaissances sur le travail en Asie-Pacifique (AP-IR Net) sur les relations professionnelles	Bangkok, Thaïlande
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 2011		
29 mars - 1 ^{er} avril	Atelier sur la prise de décision dans les institutions de formation professionnelle d'Amérique centrale et de la République dominicaine	Saint-Domingue, République dominicaine
26-29 avril	Atelier pour les organisations d'employeurs (pays andins et pays du cône Sud de l'Amérique latine): Communication persuasive – Faire entendre la voix des entreprises	Lima, Pérou
2-7 mai	Formation, évaluation et validation des compétences des membres du réseau de formation professionnelle de l'Amérique centrale et de la République dominicaine	Guatemala
17-18 mai	Colloque sous-régional des Caraïbes sur le tripartisme et le dialogue social: Expériences comparées dans le traitement des questions de développement économique et social	Bridgetown, Barbade
27 juin - 1 ^{er} juillet	Troisième Académie des Caraïbes pour la gestion des organisations d'employeurs (CAMEO III): Programme sous-régional de renforcement des capacités pour les organisations nationales d'employeurs des Caraïbes	Bridgetown, Barbade
10 octobre	Réunion du Comité du programme et budget du CINTERFOR ¹	Panama City, Panama
11-13 octobre	40 ^e réunion de la Commission technique du CINTERFOR	Panama City, Panama
EUROPE 2011		
21 avril	Réunion sous-régionale sur les stratégies d'appui pour se relever de la crise dans les pays d'Europe du Sud-Est	Zagreb, Croatie
18-19 mai	Conférence régionale sur la lutte contre la traite des personnes et le travail forcé	Tbilissi, Géorgie

¹ Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle.